



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A 25- 005**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur NOURRY Benjamin d'ENEDIS adresse TST HTA 520 Rue Jule Verne 58600 GARCHIZY,

Vu la demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement pour la réparation IAT réseau haute tension 2 PL + 1VL 1 journée

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1

A compter du 19/02/2025 pour la journée, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux sur l'agglomération suivante :

- Route de l'ABBAYE 58150 St Andelain (D28 et D184).

Article 2

Ces travaux nécessitent, une interdite à la circulation, au stationnement pendant la journée de l'intervention.

Une déviation est mise en place pour les véhicules légers et poids lourds.

Monsieur NOURRY Benjamain mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

Fait à Saint-Andelain, le 12 février 2025

Le Maire,

Nathalie LIEBARD

